



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

État de catastrophe naturelle reconnu pour près de 100 communes


Publié le 31 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Inondations et coulées de boue, inondations par remontée de nappe, mouvements de terrain... Publiés au *Journal officiel* le 28 mars 2021, deux arrêtés reconnaissent l'état de catastrophe naturelle pour près de 100 communes situées dans 24 départements pour des événements survenus en juin 2018, entre début avril 2019 et fin décembre 2019 ainsi qu'entre décembre 2020 et février 2021.

Les victimes disposent de 10 jours après la parution au *Journal officiel* pour faire la déclaration à leur assureur en vue d'une prise en charge du règlement du sinistre.

Les communes reconnues en état de catastrophe naturelle sont situées dans l'un des 24 départements

| | | | |
|------------------------|--------------------|---------------------|---------------------------|
| Alpes-Maritimes (06) | Doubs (25) | Hérault (34) | Nord (59) |
| Aveyron (12) | Drôme (26) | Indre-et-Loire (37) | Oise (60) |
| Charente (16) | Eure-et-Loir (28) | Landes (40) | Pyrénées-Atlantiques (64) |
| Charente-Maritime (17) | Corse-du-Sud (2A) | Loiret (45) | Tarn (81) |
| Côtes-d'Armor (22) | Haute-Garonne (31) | Lot-et-Garonne (47) | Var (83) |
| Dordogne (24) | Gironde (33) | Morbihan (56) | Hauts-de-Seine (92) |

 **Rappel** : L'état de catastrophe naturelle est une garantie mise en place par l'État depuis 1982 afin d'indemniser les victimes d'épisodes naturels rares (sécheresse, orages violents, inondations, coulées de boue, avalanches, séismes...). Cela se traduit par des arrêtés qui déterminent les zones et les périodes où se sont produits les dommages.

Textes de loi et références

- Arrêté du 8 mars 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle [✉ \(https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/3/8/INTE2107265A/jo/texte\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/3/8/INTE2107265A/jo/texte)
- Arrêté du 9 mars 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle [✉ \(https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/3/9/INTE2107266A/jo/texte\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/3/9/INTE2107266A/jo/texte)

Où s'informer ?

- Assurance Banque Épargne Info Service

Informations sur les démarches et les relations contractuelles dans le domaine de l'assurance, de la banque et de l'épargne

Par téléphone

0 811 901 801

Du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile.

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel.

Par courrier

ABE Info Service

61 rue Taitbout

75436 Paris Cedex 09


Par messagerie

Via le formulaire de contact [✉ \(http://www.abe-infoservice.fr/abe-info-service/nous-contacter.html\)](http://www.abe-infoservice.fr/abe-info-service/nous-contacter.html)

Et aussi

- Assurance et catastrophe naturelle (ou technologique) [\(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076)

Pour en savoir plus

- [L'assurance des catastrophes naturelles](https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/assurance-des-catastrophes-naturelles)  (<https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/assurance-des-catastrophes-naturelles>)
Fédération française de l'assurance (FFA)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0